

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE**

**DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 FÉVRIER 2025 A 19 HEURES**

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal du 13 janvier 2025 ;
2. Budget général de la commune - Approbation du compte financier unique (CFU) de 2024 de Madame la Trésorière Principale et de Monsieur l'ordonnateur ;
3. Budget général de la commune – affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2024 ;
4. Régularisation foncière – échange sans soulte de parcelles entre la commune de Béligneux et Monsieur GARD Jean-Paul
5. Écho des commissions ;
6. Questions diverses.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 février 2025, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie, Salle du Conseil municipal, le lundi 24 février 2025 à 19 heures, sous la présidence de Monsieur Philippe FERRAND, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 23**

**Présents** : MM. et M<sup>mes</sup> Philippe FERRAND, Gontran BROZZONI, Aurélie VANNIER, Jean-Gérard MAURICE, Françoise GACHON, Josiane MAURICE, Béatrice BREVET, Jacques VAGANAY, Bruno RAVAT, Eric RACCURT, David VANNIER, Chloé BRANCHEY, Philippe REMOND, Daniel CLEMENT, René GOETSCHY, Soraya GRELLIER,

**Absents excusés** ayant donné pouvoir : Jean-Philippe FAVROT a donné pouvoir à Bruno RAVAT, Françoise TERRIER a donné pouvoir à Philippe REMOND, Stéphanie SOINNE a donné pouvoir à Françoise GACHON, Annick COUTER a donné pouvoir à Daniel CLEMENT

**Absents excusés** Léa TERRIER, Carine BARDOU, Duy Giang LA

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Madame Françoise GACHON est désignée secrétaire de séance en conformité avec l'article L.2121-15 du même code.

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 JANVIER 2025**

L'assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu de cette séance.

### **BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) DE 2024 DE MADAME LA TRESORIERE PRINCIPALE ET DE MONSIEUR L'ORDONNATEUR**

**Rapporteur** : Gontran BROZZONI, 1<sup>er</sup> adjoint  
Délibération n°20250224-01

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la collectivité d'un commun accord avec la SCG de Montluel a décidé de passer, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025, en Compte Financier Unique (CFU).

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Monsieur le Maire précise que le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

- Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion ;
- Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné ;

- Le CFU simplifie les procédures car sa production est entièrement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires (BP, DM...);
- La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) qui pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

Monsieur le Maire quitte la séance, laissant à Gontran BROZZONI, 1<sup>er</sup> adjoint, le soin de présenter le rapport.

Monsieur Gontran BROZZONI, 1<sup>er</sup> adjoint, soumet à l'assemblée délibérante le CFU 2024 du budget principal de la commune et présente le résultat 2024 comme suit, tel qu'il apparaît au CFU.

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
montant de l'année N	2 127 525,59 €	2 339 456,93 €	1 626 379,71 €	2 251 149,39 €
RESULTATS N		211 931,34 €	624 769,68 €	
REPORTS N-1 (002 ET 001)		217 700,62 €	679 408,12 €	- €
RESULTATS CUMULES		429 631,96 €	- 54 638,44 €	
RESULTAT FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT				374 993,52 €
RESTES A REALISER DE L'ANNEE			184 000,00 €	415 000,00 €
RESULTAT DES RESTES A REALISER				231 000,00 €
EXCEDENT DE FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT	Correspond aux résultats cumulés d'investissement + les restes à réaliser			176 361,56 €
EXCEDENT DE FINANCEMENT (résultat cumulé de fonctionnement + excédent de financement ou déficit en investissement)				605 993,52 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2024							
DEPENSES				RECETTES			
COMPTES	INTITULES	MONTANT BUDGETISE 2024	MONTANT RÉALISÉ 2024	COMPTES	INTITULES	MONTANT BUDGETISE 2024	MONTANT RÉALISÉ 2024
011	Charges à caractère général	768 260,00 €	706 534,49 €	002	Excédent	217 700,62 €	217 700,62 €
012	Charges de personnel	1 084 640,00 €	986 776,55 €	013	Atténuation de charges	23 000,00 €	28 575,58 €
65	Autres charges de gestion courante	215 580,00 €	130 990,68 €	70	Produits des services	202 500,00 €	131 983,46 €
65748	Subventions	56 100,00 €	29 819,50 €	73	Impôts et taxes	337 459,00 €	342 269,00 €
657362	Subvention CCAS	15 000,00 €	15 000,00 €	731	Fiscalité locale	1 100 000,00 €	1 101 964,67 €
66	Charges financières	51 668,63 €	44 277,82 €	74	Dotations et participations	693 400,00 €	636 864,39 €
67	Charges exceptionnelles	800,00 €	0,00 €	75	Autres produits de gestion courantes	57 000,00 €	87 960,70 €
014	FNGIR	62 000,00 €	47 964,00 €	77	Produits exceptionnels	0,00 €	1 500,00 €
042	opérations d'ordres	168 000,00 €	166 162,55 €	042	Amortissement des subventions	0,00 €	8 339,13 €
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>2 422 048,63 €</b>	<b>2 127 525,59 €</b>	76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	209 010,99 €					
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 631 059,62 €</b>	<b>2 127 525,59 €</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 631 059,62 €</b>	<b>2 567 167,55 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT 2024							
DEPENSES				RECETTES			
COMPTES	INTITULES	MONTANT BUDGETISE 2024	MONTANT RÉALISÉ 2024	COMPTES	INTITULES	MONTANT BUDGETISE 2024	MONTANT RÉALISÉ 2024
001	Déficit	679 408,12 €	679 408,12 €	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €
10	Taxe d'aménagement	1 500,00 €	187,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	209 010,99 €	
16	Emprunts et dettes	232 808,52 €	229 552,76 €	10222	FCTVA	121 000,00 €	131 117,26 €
20	Immobilisations incorporelles	45 500,00 €	16 750,85 €	10226	Taxe d'aménagement	35 000,00 €	103 142,32 €
204		0,00 €	0,00 €	1068	Autres réserves	778 508,12 €	778 508,12 €
21	Immobilisations corporelles	143 400,00 €	136 901,39 €	13	Subventions d'investissement	443 000,00 €	53 156,85 €
23	Immos en cours	1 594 902,47 €	1 180 212,98 €	024	Produits des cessions d'immobilisations	3 000,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	60 000,00 €	35 373,31 €	040	Opérations d'ordres de transfert entre sections	168 000,00 €	166 162,55 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	8 339,13 €	041	Opérations patrimoniales	19 062,29 €	19 062,29 €
041	opérations d'ordres (intégration frais d'annonces)	19 062,29 €	19 062,29 €	16		1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 776 581,40 €</b>	<b>2 305 787,83 €</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 776 581,40 €</b>	<b>2 251 149,39 €</b>

## OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT 2024

INTITULE	NUMÉRO D'OPERATION	BUDGÉTISÉ 2024	RÉALISÉ 2024	RESTES A RÉALISER
GROUPE SCOLAIRE	133	220 679,62 €	216 611,87 €	4 000,00 €
MATERIEL TECHNIQUE	136	10 400,00 €	4 788,00 €	0,00 €
VOIRIE	139	69 800,00 €	64 148,82 €	0,00 €
SALLE DES FETES	145	88 000,00 €	74 510,77 €	0,00 €
BIBLIOTHEQUE	173	158 522,85 €	0,00 €	80 000,00 €
PLU	191	37 500,00 €	9 733,13 €	27 000,00 €
MAIRIE	193	13 000,00 €	9 984,72 €	0,00 €
ATELIERS MUNICIPAUX	197	9 000,00 €	6 848,40 €	0,00 €
VEHICULES	217	42 000,00 €	41 411,36 €	0,00 €
SIGNALÉTIQUE	219	4 000,00 €	3 000,41 €	0,00 €
MODE DOUX MONTEE DE BELIGNEUX	221	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €
VIDÉO SURVEILLANCE	224	79 000,00 €	66 952,80 €	0,00 €
RESTAURANT SCOLAIRE	226	75 000,00 €	0,00 €	60 000,00 €
CIMETIERES	228	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
REALISATION CRECHE	229	900 000,00 €	805 026,10 €	10 000,00 €
LOGEMENTS COMMUNAUX	232	15 000,00 €	13 814,00 €	0,00 €
PERISCOLAIRE	238	25 400,00 €	5 316,96 €	0,00 €
ANCIENNE MAIRIE	240	13 500,00 €	11 717,88 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 783 802,47</b>	<b>1 333 865,22</b>	<b>184 000,00</b>
CAPITAL EMPRUNT		232 808,52 €	229 552,76 €	0,00 €
O40/O41		19 062,29 €	27 401,42 €	0,00 €
10 - TA		1 500,00 €	187,00 €	
27 - PORTAGE EPF DE L'AIN		60 000,00 €	35 373,31 €	0,00 €
001 - DEFICIT		679 408,12 €	679 408,12 €	0,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>2 776 581,40 €</b>	<b>2 305 787,83 €</b>	<b>184 000,00</b>

**Après en avoir délibéré par 19 voix favorables (Monsieur le Maire ne prenant pas part et ayant quitté la salle), le Conseil Municipal,**  
**APPROUVE** le compte financier unique du budget principal.  
**CHARGE** Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes.

**BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE – AFFECTATION DES RESULTATS  
D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024**

Rapporteur Monsieur le Maire

N° délibération : 20250224-02

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024 le 24 février 2025,

**CONSTATE** que le compte financier unique fait apparaître :

Un excédent d'exploitation de 429 631,96 €.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,**

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

INTITULE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
		Réalisé	Restes à réaliser
Recettes réalisées (A)	2 339 456,93	2 251 149,39	415 000,00
Dépenses Réalisées (B)	2 127 525,59	1 626 379,71	184 000,00
Résultat de l'exercice 2024 (C = A – B)	211 931,34	624 769,68	231 000,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023 (D)	217 700,62	679 408,12	231 000,00
RÉSULTAT DE CLOTURE 2024 (E = C + D)	429 631,96	-54 638,44	231 000,00
<b>RÉSULTATS DE CLOTURE</b>	<b>429 631,96</b>	 <b>176 361,56</b>	
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT 2024 (002)		429 631,96	
AFFECTATION AU FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT (1068)			
AFFECTATION EN INVESTISSEMENT DEPENSES (001)		54 638,44	

# RÉGULARISATION FONCIERE – ÉCHANGE SANS SOULTE DE PARCELLES ENTRE LA COMMUNE DE BELIGNEUX ET MONSIEUR GARD JEAN-PAUL

Rapporteur Monsieur le Maire

N° délibération : 20250224-03

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la réhabilitation et l'extension de la bibliothèque municipale, située à Chânes, il convient de procéder à un échange de parcelles avec Monsieur GARD Jean-Paul. Les parcelles sont issues du même tènement, mais pour favoriser l'aménagement de l'opération, il est primordial de procéder à un découpage différent sans pour autant léser une des deux parties.

Un bornage a été effectué par le cabinet P. PLANTIER, géomètre expert, dont le plan figure ci-dessous.

## Références cadastrales avant bornage :

- Pour la commune : parcelle section B n° 684 d'une superficie de 2 973 m<sup>2</sup> ;
- Pour Monsieur GARD Jean-Paul : parcelle section B 680 d'une superficie 12 923 m<sup>2</sup>.

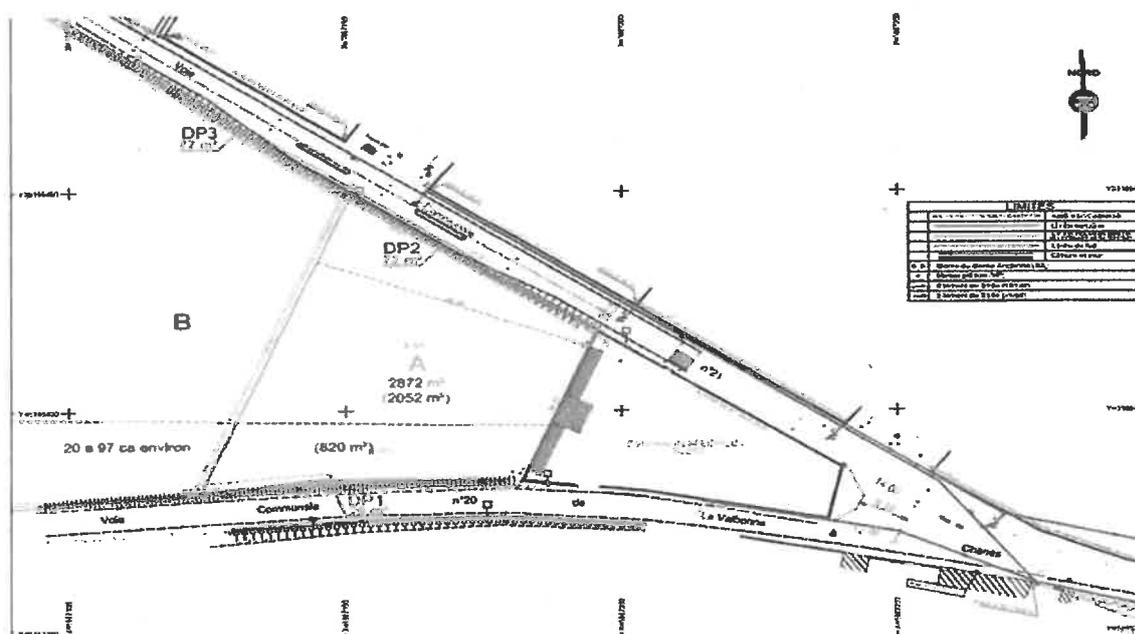
## Références cadastrales après bornage :

- Monsieur Gard cède 2 097m<sup>2</sup> de la parcelle B 680 à la commune de Béligneux ;
- En échange, la commune cède à Monsieur GARD Jean-Paul, 2 052 m<sup>2</sup> de la parcelle B 680 jouxtant la parcelle B 685 appartenant à la commune.

Cette opération d'échange permet également de régulariser le cheminement situé en bordure de voie communale portant les références DP1 de 29 m<sup>2</sup>, DP2 de 72 m<sup>2</sup> et DP3 de 77 m<sup>2</sup> afin de régulariser l'espace voirie publique.

Cet échange interviendra sans soulte d'un commun accord entre les deux parties. Les frais notariés seront intégralement pris en charge par la commune de Béligneux.

## PLAN APRES ECHANGE



**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,**

**APPROUVE** l'échange sans soulte des parcelles comme indiqué ci-dessus ;  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents et actes relatifs à ce dossier.

### **COMMISSION JEUNES**

**Rapporteur Chloé BRANCHEY**

Le dimanche 16 mars, les jeunes organisent un après-midi jeux de société à la salle des fêtes. Ce temps convivial autour des jeux est gratuit et ouvert à tous, avec comme cœur de cible les collégiens mais aussi les adultes. L'association de jeux « Et si on jouait ? » de Bourg Saint Christophe se charge de l'animation globale. Un goûter sera également offert aux participants. N'hésitez pas à venir et à en parler autour de vous.

Le projet de ciné plein air de cette année avance bien, la séance se déroulera le vendredi 23 mai. En nouveauté, la présence d'un Food truck et la participation des danseuses tahitiennes pour animer la soirée.

La commission jeunes continue à travailler activement pour animer la ville et créer de nouveaux projets !

### **COMMISSIONS COMMUNICATION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE....**

Que s'est-il passé depuis le 13 janvier, date du dernier conseil municipal :

Vous avez dû recevoir ces jours-ci le bulletin municipal dans vos boîtes aux lettres ; pas de répit pour les bra(è)ves ... Il faut commencer à travailler sur les prochaines brèves qui sortiront en avril. Le comité de rédaction sera réuni prochainement, mais le sujet semble tout trouvé : le thème pourrait être l'environnement avec un focus sur la journée j'aime la nature propre du 15 mars à laquelle nous participons avec le CME et les chasseurs.

J'en profite donc pour faire appel à tous les braves du conseil car nous avons besoin de monde pour encadrer, pour tenir le point boissons chaudes le matin, et diverses tâches non encore définies ... nous comptons sur le maximum d'entre vous pour que cette matinée, qui est une première, soit une belle réussite, afin que tout le monde en parle !!

La commission a également commencé à réfléchir sur les animations de fin d'année. Nous avons ainsi fait un inventaire des décorations pour illuminer la ville (remerciements à Philippe Rémond, Philippe Ferrand et René Goetschy) ; cet inventaire a permis de voir le matériel opérationnel que nous avons réellement en stock et d'éviter ainsi des dépenses inutiles en fin d'année, en cette période de restriction. Les décorations et nécessaires pour le village de Noël ont été rangées correctement au sous-sol (remerciements aux personnes qui ont bien voulu le faire) et nous dresserons là encore un inventaire de tout ce que la commune possède et qui sera réutilisable pour les prochaines éditions.

Pour information, la commune envisage de participer à l'événement "octobre rose" et de prévoir une journée spéciale animations le samedi 11 octobre - les animations restent à définir.

Mardi soir 25 février, réunion de préparation de la cérémonie des nouveaux arrivants à 18h00 ; cérémonie qui aura lieu le 11 mars à 19h00 - déjà 3 familles ont confirmé leur

Monsieur le Maire rappelle les pluies abondantes des derniers mois qui entraînent une dégradation de l'état de la voirie communale. Il est prévu, dès que le temps le permettra, de procéder à une opération point-à-temps.

Daniel CLEMENT demande si, en attendant, nous pouvons mettre une signalisation.

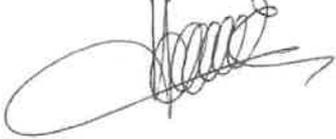
Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 42

### **LA PAROLE EST LAISSÉE AU PUBLIC**

#### **Monsieur Dominique LAMBERT-DRAINAC**

Il demande s'il est prévu, rapidement, une signalisation qui permettrait le ralentissement de la RD 1084 à l'entrée de la ville côté Meximieux. Les riverains sont excédés par cette dangerosité. Il évoque l'équipement signalétique mis en place à Rapan, et qui fonctionne très bien. Monsieur le Maire stipule qu'il sera inscrit lors de l'élaboration budgétaire un radar pédagogique.

Le Maire,  
Philippe FERRAND



La Secrétaire,  
Françoise GACHON



présence. A noter qu'une vingtaine de familles se sont inscrites via le site – rubrique NOUVEL ARRIVANT.

Pour mémoire Samedi 1er mars : AG de la bibliothèque – 15h00 – salle préau

Illiwap : reprogrammation des rappels pour les poubelles dont la récurrence avait été enlevée.

### **COMMISSION BATIMENTS - VOIRIE**

- Les arbres malades autour de la mairie ont été élagués ou coupés afin d'éviter tout incident ;
- La plonge du restaurant scolaire a été démontée le 24 février, elle est stockée dans la salle du périscolaire en attendant une réinstallation durant les vacances d'été. Du 25 au 28 février, des travaux de plomberie et d'électricité seront réalisés afin de permettre l'installation du 3 au 5 mars de la nouvelle plonge. La formation sur le nouveau matériel sera dispensée au personnel du restaurant scolaire le 10 mars au matin ;
- Montée de Béligneux 27 romarins ont été plantés ;
- Suite à la décision de la poste concernant le fait de ne plus procéder à la levée du courrier sur la boîte aux lettres du village, Monsieur le Maire est intervenu immédiatement auprès du responsable de la Poste pour protester contre cette décision. Deux boîtes aux lettres devaient être supprimées : Béligneux-village et la cité des bains au prétexte que ces dernières contenaient peu de courriers. Monsieur le Maire comprend pour la cité des bains puisque qu'un autre point se trouve à proximité. En revanche, sur le village, une seule boîte est implantée et il faut faire 2,5 km pour venir poser le courrier sur la plus proche. Une action payante puisque la poste est revenue sur sa décision et maintient la levée sur cette boîte aux lettres qui sera relevée lors du passage du facteur ;
- Installation de 34 arceaux de stationnement pour les vélos sur la ville, une opération pilotée par la 3CM qui prend en charge 50% du coût de l'opération. Il restera à la charge de la commune 1 411 € (matériel et pose).

#### **Répartition :**

- ✓ 20 sur La Valbonne ;
- ✓ 6 sur le village ;
- ✓ 8 sur Chânes.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, suite au départ de la directrice du Relais Petite Enfance (RPE), l'association les Bamb'Ain a émis le souhait que la commune de Béligneux reprenne le RPE à compter du 1<sup>er</sup> juillet. Des réunions ont eu lieu entre les différents partenaires (maires de : Balan, Bressolles et l'association) afin de définir les modalités de la reprise.

Les Maires des deux autres communes ayant accepté cette proposition, l'activité sera reprise par la commune de Béligneux avec une convention tripartite pour les modalités financières.

Jacques VAGANAY signale la présence de deux gros trous sur la voirie à proximité du centre Renault Truck, qui sont conséquents et dangereux.